



Opérateur	Agence Nationale de la Recherche (ANR)
Montant engagé par le programme d'investissements d'avenir	1 000 M€
Montant total prévisionnel avec l'effet de levier	1 500 M€
Type d'intervention	25 % consommable et 75 % non consommable
Bénéficiaires	Instituts décarbonés (partenariats public-privé)

Définition

Des acteurs académiques et des entreprises s'associent pour identifier, sur un territoire de la taille d'un campus, un coeur d'activités structurantes pour le développement d'une filière verte qui permettent de susciter, dans le cadre d'une stratégie technique et économique pérenne, des projets coopératifs, des actions de formation et des investissements partagés. Ils peuvent alors être soutenus sur ces activités à hauteur de 50% des moyens mis en oeuvre.

Ainsi un IEED peut être défini comme

- un institut thématique,
- doté d'une personnalité juridique propre,
- et issu d'un partenariat stratégique public/privé équilibré sur le moyen/long terme.

Objectif

L'objectif est de constituer un nombre restreint d'instituts au sein de campus d'innovation technologique de taille mondiale regroupant des établissements de formation, des laboratoires de recherche appliquée publics et privés, des moyens de prototypage et de démonstration industrielle le cas échéant, et des acteurs économiques pour l'essentiel sur un même site, renforçant ainsi les écosystèmes constitués par les pôles de compétitivité.

De manière générique, un IEED doit

- mettre en œuvre des programmes de recherche à moyen/long terme (feuille de route définie entre les partenaires) ;
- mener des projets de R&D à fortes retombées économiques au meilleur niveau mondial,
- valoriser ses activités en termes de création de valeurs et d'emplois ;
- mener des activités d'ingénierie des formations initiales et continues (favorisant l'insertion professionnelle des diplômés au regard des évolutions des métiers) ;
- mener des activités de collaborations, de prestations et de transfert de technologies auprès des entreprises, notamment des PME ;



- gérer des équipements et plates-formes de recherche mutualisés, y compris ceux non financés dans le cadre du présent appel à projets.

Au coeur de ces campus, la création des Instituts d'excellence en matière d'énergies décarbonées (IEED) doit permettre à la France de garder son avance dans des secteurs clés d'avenir et de se doter de filières économiques (industrielles et de service) parmi les plus compétitives au niveau mondial pour créer de la valeur et de l'emploi. Par exemple, les technologies potentiellement éligibles sont l'énergie solaire, la géothermie, l'efficacité énergétique des bâtiments et des transports, les outils de maîtrise de l'énergie et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, les méthodes d'observation de scénarisation et de prospective, les stratégies d'adaptation au changement climatique, les énergies marines, l'hydrogène et les piles à combustible, la chimie du végétal et les biotechnologies industrielles, le stockage de l'énergie et réseaux intelligents, le captage- stockage et la valorisation du CO₂.

Critères de sélection

Les principaux critères discriminants intervenant dans le choix de ces IEED peuvent être résumés de la manière suivante.

- Dimension économique et approche marché : à travers **l'accélération des capacités de recherche technologique** qu'il offrira à ses partenaires, l'IEED a vocation à contribuer au renforcement des positions des entreprises françaises présentes ou à venir dans les secteurs et marchés concernés.
- Visibilité internationale : l'IEED doit viser à **rassembler une partie significative de la communauté scientifique et technologique** sur le domaine concerné de façon à posséder ou acquérir une **visibilité internationale**.
- Stratégie et programmation de la R&D : l'originalité d'un IEED réside notamment dans **l'élaboration d'une stratégie de R&D commune entre acteurs publics et privés** les engageant mutuellement sur une durée longue, **identifiant les marchés clés, ainsi que les verrous et technologies à fort potentiel de différenciation**.
- Formation : l'IEED contribue à **l'ingénierie pédagogique et à des formations** (initiales et continues) liées aux besoins de nouvelles compétences dans le périmètre scientifique et technologique de l'institut, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- Valorisation, partenariats et transfert de technologies : l'IEED a pour finalité de **valoriser au mieux les résultats de sa R&D**.